

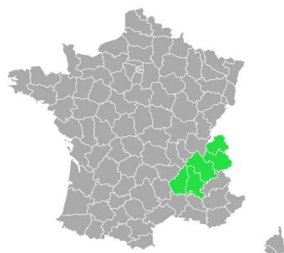


**ARSN – LE BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION DES RETRAITÉS
ET SALARIÉS DU NOTARIAT DE VOTRE RÉGION
DEPARTEMENTS SAVOIE – HAUTE SAVOIE - ISERE**



**ASSOCIATION DES RETRAITÉS
ET SALARIÉS DU NOTARIAT
COMITÉ SAVOIE DAUPHINÉ**

Joëlle REGAIRAZ - secrétaire
Portable : 06 07 16 68 36 - Mail : joelle.regairaz@gmail.com
Portable : Suzanne GOLLIET – Déléguée Haute Savoie
06 88 55 04 65 – Courriel : chring@wanadoo.fr



Chers) amis retraités

Le Comité ARSN - Savoie Dauphiné de l'association vous propose pour **l'année 2027**, un voyage :
LA GALICE (Espagne) et PORTO (Portugal) du 06 JUIN au 14 JUIN 2027.

Vous découvrirez le programme complet de ce séjour de 9 Jours sur le site de la CRPCEN. COMITE SAVOIE DAUPHINE

Le coût de ce voyage s'élève par personne à :

Base 35/39 personnes : **2.340 €**,

Base 40 personnes : **2.255 €**

Supplément chambre individuelle : 370 €

Hébergement en hôtels 4****

Les versements sont échelonnés suivant le bulletin d'inscription ci-après : **700 €** à l'inscription à l'ordre de AYVAD VOYAGES (chèque encaissé immédiatement) **4 CHEQUES d'ACOMPTE demandés à l'inscription (encaissés selon l'échéancier ci-dessous)** par chèque à l'ordre d'AYVAD VOYAGES.

ECHEANCIER :

A l'inscription : 700 € par personne,

01/12/2026 : 400 € par personne

01/02/2027 : 400 € par personne

01/03/2027 : 400 € par personne

20/04/2027 : Solde (montant à reconfirmer en fonction du nombre de participants pour le **20 AVRIL 2027 au plus tard**)

Nous vous remercions de retourner à **Suzanne GOLLIET**, le **bulletin d'inscription de l'Agence** ci-joint, avant le **30 SEPTEMBRE 2026** accompagné du chèque d'acompte de **700 €**

(Les hôtels et prestataires nous laissent une option très courte)

Et des **3 autres chèques de 400 €**, datés du jour où vous les faites, qui seront conservés à l'Agence **AYVAD VOYAGES** et qui seront remis à l'encaissement en fonction des échéances prévues, vous serez averti s par mail de l'encaissement de votre chèque, et le solde vous sera demandé pour le **20 avril 2027**.

TOUS VOS CHEQUES DOIVENT ETRE LIBELLES à l'Ordre de : AYVAD VOYAGES à RUMILLY.

Très amicalement et à bientôt le plaisir de vous voir ou revoir.

La secrétaire

Joëlle REGAIRAZ

7, Impasse Bellevue

74150 - RUMILLY

Tel : 06 07 16 68 36

Port. : 06 08 43 41 57

joelle.regairaz@gmail.com

La secrétaire adjointe

Suzanne GOLLIET

4, Résidence Beauregard

74150 RUMILLY

Tél : 09 54 45 31 25

Port. : 06 88 55 04 65

chring@wanadoo.fr

ASSOCIATION DES RETRAITÉS ET SALARIÉS DU NOTARIAT – SAVOIE DAUPHINÉ
VOYAGE / PORTO ET LA GALICE - du Dimanche 6 Juin au lundi 14 juin 2027
BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner impérativement avant le 30 Septembre 2026 à :

Mme Suzanne GOLLIET, 4, résidence Beauregard 74150 RUMILLY - Tél : 09 54 45 31 25 - 06 88 55 04 65

COORDONNEES

NOM :

PRENOM :

NOM :PRENOM :

Adresse :

Tel : Portable.....

Email :

Nom et Tel à prévenir en cas d'urgence :

INSCRIPTION VOYAGE : 2340€/personne (base 35 voyageurs)

Base 40 participants : 2255 € par personne

Hébergements en 4**, formule selon programme**

CHAMBRES – merci de cocher une case

☐ Chambre Double - 2 personnes

☐ Chambre Twin * : 2 personnes *Twin : chambre à 2 lits A partager

avec :

☐ Chambre single – 1 personne avec supplément de 370 € (nombre limité à 2 disponibles)

ALLERGIE OU INTOLERANCE ALIMENTAIRE : si oui, merci de préciser

LIEU DE PRISE EN CHARGE– merci de cocher une case

☐ Rumilly (Anciennes Casernes) ☐ Péage Alby/Chéran ☐ Péage secteur MEYLAN

Selon les inscriptions et diverses localités, d'autres lieux pourront vous être transmis ultérieurement.

4 CHEQUES d'ACOMPTE demandés à l'inscription (encaissés selon l'échéancier ci-dessous) à l'ordre d'AYVAD VOYAGES

ECHEANCIER :

A l'inscription au plus tard 30/09/2026 : 700 € par personne - 01/12/26 : 400€ par personne

01/02/27 : 400€ par personne -

01/03/27 : 400 € par personne

Solde au 20/04/2027 : montant à reconfirmer selon le nombre définitif de participants et selon le type de chambre choisie : l'agence vous fera parvenir une facture de solde

La réservation est effective après validation de la part de l'Agence de Voyage Ayvad Voyages.

ANNULATION

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous à titre de dédit, en fonction de la date de début de voyage.

En cas d'annulation d'un de vos participants vous seront retenus les frais suivants

- plus de 60 jours avant la date de départ : l'acompte de 30% ne sera pas remboursé

- de 60 jours à 31 jours avant la date de départ : 50% du montant du voyage

- moins de 30 jours avant la date de départ 100% du montant du voyage

Important : Une franchise de 50 € et le montant de la prime d'assurance/personne ne sont jamais remboursés par la compagnie d'assurance.

Il ne pourra être prétendu à aucun remboursement si le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur sa convocation, Ces faits s'analysant en une annulation à l'initiative du client.

Merci de nous adresser la copie de votre passeport ou carte d'identité en cours de validité à l'inscription en même temps que vos chèques

Les lieux de ramasses et horaires de convocation le jour du départ vous seront communiqués 30 jours avant.

Je soussigné (nom, prénom) Agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance du programme et des conditions d'inscriptions.

Date : Signature :

Pour tout complément d'information, il convient de consulter le site internet www.crpcen.fr rubrique « Action Sociale > Découvrir votre comité de retraités ».